



QUE FAIRE FACE A UN ACCIDENT DE LA ROUTE ?



Protection d'un accident de la route :

Si l'on est en voiture :

- Allumer les feux de détresse de son véhicule,
- Se garer après le lieu de l'accident sur le coté de la chaussée, à environ 200 mètres,
- Mettre son gilet rétro-réfléchissant (avant de sortir de la voiture)
- Faire descendre tous les occupants de son véhicule afin de les faire mettre en sécurité sur le bas coté de la route (derrière les glissières de sécurité si elles existent),
- Baliser les lieux et rendre l'accident visible pour les autres automobilistes (placer un triangle de présignalisation au moins 200 mètres en amont sauf sur voie rapide et autoroute)



Alerter après une analyse rapide de la situation

- Type et nombre de véhicules accidentés, circonstances de l'accident, nombre et état apparent des blessés (conscients / inconscients...)
- L'alerte des secours est nécessaire dès lors que la situation présente des risques ou qu'une vie est en danger. Elle doit être réalisée, après une évaluation rapide de la situation et des risques et une éventuelle mise en sécurité des personnes, auprès d'un numéro d'urgence gratuit :
 - Le 18 (sapeurs-pompiers)
 - Le 112 (numéro d'appel d'urgence européen)



NE JAMAIS

- donner à boire à un blessé
- déplacer un blessé ou essayer de le sortir d'un véhicule (sauf danger de mort)
- transporter un blessé grave dans sa voiture.

